

# **RÈGLEMENT OFFICIEL – Concours VIPérusse**

## **1. CONCOURS**

Le concours VIPérusse (« le Concours ») est tenu par Olymel S.E.C. (« l'Organisateur »). Il se déroulera du 14 novembre 2017 0 h 1 (heure de l'Est), au 24 décembre 2017 23 h 59 (heure de l'Est).

## **2. ADMISSIBILITÉ**

Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et ayant atteint l'âge de la majorité qui participe au tirage VIPérusse.

Les employés, représentants et mandataires de l'Organisateur, de toute entreprise, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par lui ou liée à celui-ci, de ses agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services liés au présent Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés, sont exclus du Concours.

## **3. COMMENT PARTICIPER**

Il n'y a qu'une seule façon de participer au Concours : par Internet.

Pendant la période du Concours, le participant devra se rendre sur le site <http://www.olymel.com/fr/promotions/> et remplir le formulaire d'inscription.

## **4. AUCUN ACHAT REQUIS**

Aucun achat n'est requis pour participer au Concours.

Il faut toutefois avoir accès à Internet et à un compte de messagerie électronique pour participer au Concours. \*Plusieurs bibliothèques publiques, commerces de vente au détail et autres établissements mettent gratuitement des ordinateurs à la disposition du public et certains fournisseurs de services Internet ou autres compagnies Web hébergent gratuitement des comptes de messagerie électronique.

Les Parties exonérées (définies ci-dessous) ne seront pas tenues responsables des formulaires d'inscription incomplets, faisant l'objet d'un incident technique ou

transmis en retard, lesquels seront tous considérés comme nuls. Vous ne pouvez utiliser qu'une (1) seule adresse de courrier électronique pour participer au présent concours. Si l'Organisateur découvre qu'une personne a tenté :

- i) d'obtenir plus d'un formulaire d'inscription ; ou
- ii) d'utiliser (ou essayé d'utiliser) plusieurs noms ou identités ou plus d'une (1) adresse de courrier électronique pour participer au Concours, cette personne pourra être disqualifiée et tous ses formulaires d'inscription pourront être annulés. Les formulaires d'inscription qui ne sont pas dûment remplis, qui ne comportent pas tous les renseignements obligatoires, ou qui sont soumis ou reçus après la date limite de participation seront rejetés. L'utilisation (ou la tentative d'utilisation) de plusieurs noms, identités, adresses de courrier électronique, ou de systèmes ou de programmes automatisés ou robotisés, de macros, de scripts ou autres pour s'inscrire ou participer au présent concours ou le perturber de quelque autre manière est interdite et peut mener à la disqualification par l'Organisateur. Les formulaires d'inscription peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment, pour quelque raison que ce soit. L'Organisateur se réserve le droit d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme qu'il juge acceptable, y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) à participer au Concours. Le défaut de présenter une telle preuve que l'Organisateur juge satisfaisante en temps opportun pourrait entraîner la disqualification.

## **5. LIMITE DE PARTICIPATION**

Limite d'un (1) enregistrement par code postal et adresse courriel, par participant, pour la durée du concours. Les inscriptions additionnelles seront disqualifiées. Un individu ne peut pas utiliser plus d'une adresse courriel pour s'enregistrer au Concours. Un participant ne peut gagner qu'un (1) seul prix.

## **6. DESCRIPTION DES PRIX**

### **GRAND PRIX :**

Un (1) grand prix est offert. D'une valeur de 3 290 \$, il consiste en :

- Un buffet Olymel pour 10 personnes
- 10 discographies complètes de François Pérusse (13 albums, incluant l'album *Best ove*)
- 10 affiches de l'album *Best ove* autographiées, personnalisées et encadrées
- L'extension de François Pérusse de l'Osti d'jeu
- Des foulards bacon

- Des belles p'tites napkins
- Un p'tit peu de poivre dans une belle poivrière électrique

**Le buffet pour 10 personnes devra être réservé et consommé entre le 25 février 2018 et le 20 mai 2018.**

## **PRIX SECONDAIRES (10)**

Dix (10) prix sont à gagner. D'une valeur approximative de 140 \$ chacun, ils consistent en une discographie complète de François Péro, incluant l'album *Best ove*.

**Les prix ne sont ni transférables ni cessibles et ils doivent être acceptés tels quels, sans substitution en espèces ou autre, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur.** L'Organisateur se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de remplacer un prix par un autre prix d'une valeur équivalente, si un prix ne peut être décerné tel qu'il est décrit, pour quelque raison que ce soit. Les Parties exonérées ne seront toutefois pas tenues responsables si des facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur, tels que les conditions météorologiques ou l'annulation d'événements, empêchent de façon raisonnable qu'un prix soit attribué intégralement ou en partie, ou en empêchent la jouissance. En pareil cas, le gagnant ne se verra remettre aucun prix de remplacement ni aucune somme équivalente en espèces.

Pour toute question au sujet du Concours, appelez au 1 800 361-5800.

## **7. RÉCLAMATION DES PRIX**

Le 18 janvier 2018, à 15h00 (heure de l'Est), un tirage électronique au sort de onze (11) inscriptions sera effectué parmi toutes les inscriptions enregistrées ou reçues durant la période du Concours dans les bureaux de Imarcom, situés au 839, rue Saint-Joseph Est, bur. 110, Québec, QC, G1K 3C8. Onze (11) gagnants de prix potentiels seront tirés parmi les participations enregistrées sur le site <http://www.olymel.com/fr/promotions/>.

L'agence CARTIER communiquera par téléphone avec tous les participants sélectionnés à l'aide de l'information fournie lors de l'inscription afin de confirmer l'exactitude de leurs renseignements personnels. Pour être déclarés gagnants, les participants tirés au sort devront, au préalable, répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Dans les jours suivants, un formulaire de

déclaration et d'exonération de responsabilité sera envoyé au participant, qui devra le remplir et le signer puis le retourner à l'agence CART1ER avant le 23 février 2018 afin de pouvoir réclamer son prix.

La date limite de réclamation des prix est le 23 février 2018. Aucun prix ne sera remis sans que le nom du gagnant n'ait été confirmé avec une pièce d'identité officielle avec photo.

Si un gagnant ne retourne pas le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dûment rempli et signé à l'agence CART1ER dans le délai indiqué, soit au plus tard le 23 février 2018, ou s'il ne peut accepter le prix pour quelque raison que ce soit, il perdra le prix, lequel pourra être attribué à un autre participant à la discrétion l'Organisateur.

## **8. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ**

Avant d'être déclaré gagnant confirmé du prix, le participant choisi sera tenu de signer un formulaire de déclaration de conformité et d'exonération de responsabilité qui (entre autres) : (i) confirme le respect du présent Règlement officiel du Concours ; (ii) confirme l'acceptation du prix comme il est décerné ; (iii) décharge l'Organisateur, ses agences de publicité et de promotion, le gestionnaire de l'événement, les partenaires promotionnels, l'organisme de supervision du Concours, les membres des groupes respectifs de ces derniers (y compris leurs divisions, sociétés mères, filiales et toute société leur étant respectivement affiliée directement ou indirectement), ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Parties exonérées ») de toute responsabilité se rapportant au présent Concours, à la participation du gagnant au prix, à l'octroi du prix, à l'utilisation ou au mauvais usage du prix ou à toute partie des présentes ; (iv) confirme que le gagnant consent à la publication, la reproduction et l'utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations au sujet du Concours et de photographies ou d'autres représentations de sa personne à des fins de publicité réalisée par l'Organisateur ou au nom de celui-ci dans quelque format médiatique que ce soit, y compris, mais de façon non limitative, les médias imprimés et Internet, et ce, sans préavis ni autre rémunération.

Les Parties exonérées ne sont ni ne seront tenues responsables : (i) d'aucune représentation ou garantie, expresse ou tacite, en fait ou en droit, relativement au prix, notamment toute caution judiciaire, la garantie de qualité, de valeur

marchande, d'adaptation à un usage particulier ou de bon fonctionnement ; (ii) de quelque préjudice, perte ou dommage de quelque nature que ce soit découlant de l'acceptation d'un prix, de son utilisation, bonne ou mauvaise et de tout voyage y afférent (le cas échéant) ou découlant de la participation au présent Concours de quelque autre manière que ce soit.

## **9. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

En participant à ce Concours, les participants consentent à la cueillette, à l'utilisation et à la divulgation de leurs renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours, conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur. En acceptant un prix, tout gagnant consent à l'utilisation de ses nom, adresse (ville, province/territoire), voix, déclarations et photos ou autres représentations à des fins publicitaires en lien avec ce Concours, dans tous médias et tous formats, y compris, mais de façon non limitative, Internet, et ce, sans autre avis, permission, ni rémunération. Aucun renseignement personnel ne sera utilisé ni divulgué à d'autres fins sans obtenir un consentement préalable.

## **10. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ**

Durant la promotion, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout problème ou mauvais fonctionnement technique d'un réseau ou de lignes téléphoniques, de systèmes informatiques, de serveurs, de fournisseurs d'accès Internet, d'équipement informatique ou de logiciel, ni pour toute participation électronique non reçue à la suite de problèmes techniques ou d'embouteillage sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ces situations, y compris tout dommage à l'ordinateur de la personne participante ou d'un tiers découlant de la participation ou du téléchargement de matériel lié au Concours.

## **11. ERREURS**

L'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre le Concours dans le cas où un virus, un bogue ou tout autre facteur indépendant de la volonté de l'Organisateur entraveraient la sécurité ou la bonne gestion du Concours. Toute tentative visant à endommager délibérément le système téléphonique ou à miner l'exécution légitime de ce Concours constitue une infraction au *Code civil* et, dans pareil cas, l'Organisateur du concours se réserve le droit d'exercer tout recours judiciaire permis par la loi, y compris la réclamation de dommages-intérêts. Les participations sont sujettes à vérification et seront déclarées nulles si elles sont illisibles, reproduites par procédé mécanique, endommagées, contrefaites,

falsifiées, altérées ou manipulées de quelque façon que ce soit.

## **12. DROIT DE METTRE FIN AU CONCOURS OU DE LE MODIFIER**

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Organisateur se réserve le droit de mettre fin au présent Concours, en tout ou en partie, en cas d'erreur, notamment dans la production, la distribution, la répartition ou l'impression, ou de tout autre événement ou de toute autre erreur donnant lieu à des réclamations qui dépassent le nombre de prix déclarés de toute catégorie ; ou advenant qu'un gagnant ne réclame pas son prix dans le délai requis, tel qu'il est prévu au présent Règlement officiel du Concours. En pareil cas, l'Organisateur se réserve le droit de faire tirer au hasard tout prix non attribué parmi les finalistes auxquels aucun prix n'a encore été attribué.

## **13. DISPOSITIONS DIVERSES**

Les participants qui ne se sont pas conformés au présent Règlement officiel sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout autre concours ou de toute autre promotion tenus ultérieurement par l'Organisateur. Toutes les décisions de l'Organisateur, ou de tout organisme de supervision du Concours qu'il pourrait désigner, sont finales et ne pourront être portées en appel quant à tous les aspects du présent Concours. Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales et provinciales et à tous les règlements municipaux applicables.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du présent Concours et de tout concours ou de toute promotion pouvant être menés dans le futur par l'Organisateur toute personne qui, selon lui, ne se conforme pas au présent Règlement officiel du Concours, trafique le processus de participation ou l'exploitation du Concours ou du site Web du Concours, ou agit de façon perturbatrice ou déloyale ou avec l'intention d'ennuyer, d'insulter, de menacer ou de harceler toute autre personne. L'Organisateur se réserve le droit d'exiger des dommages-intérêts de tout participant ou de toute autre personne qui tente de nuire au déroulement légitime du Concours. UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE FAUTE QUI ENGAGE SA RESPONSABILITÉ ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QU'IL EST EN DROIT D'EXIGER DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

Sous réserve des lois applicables et de l'approbation réglementaire exigée, l'Organisateur se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de

modifier toute date ou tout délai énoncés au présent Règlement officiel du Concours, dans la mesure nécessaire et sans préavis, à des fins de vérification de la conformité audit Règlement de tout participant ou formulaire de participation, ou en raison de tout autre problème ou à la lumière de toute autre circonstance qui nuit à l'administration adéquate du Concours selon l'Organisateur, conformément au présent Règlement officiel du Concours, ou pour toute autre raison.

#### **14. INSCRIPTION EN LIGNE**

En soumettant une inscription en ligne, tous les participants reconnaissent et consentent à la conservation des renseignements personnels qu'ils ont fournis sur le serveur de l'Organisateur et/ou le serveur des responsables de la maintenance du site et/ou du promoteur du Concours. Si des participants ont indiqué qu'ils désirent recevoir des communications ou d'autres offres à une période ultérieure, l'Organisateur peut alors utiliser ces renseignements personnels pour contacter subséquemment les participants ou pour leur fournir de l'information concernant des produits ou des services. En outre, ces participants reconnaissent et consentent à ce que leurs renseignements personnels soient conservés sur le serveur de l'Organisateur et/ou le serveur des responsables de la maintenance du site et/ou du promoteur du Concours.

#### **15. FONCTIONNEMENT DU SITE WEB**

L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Web du Concours sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.